



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES SAISON 2023-2024 PROCÈS-VERBAL N°08

Lundi 6 mai 2024
Ligue de Football de Normandie

Présents : MM. BERLY Jean-Michel, M. ANDEOLE Éric, M. LEFEBVRE Christian, CHAPILLON Jean-Claude, BENOIT Raymond, ROUELLE Maurice

Excusés : /

Assistent : M. RAVIART Michel, Président de la CFTIS
Mme DREUX Ophélie, Secrétaire administrative

La prochaine réunion le lundi 10 juin 2024.

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard

Les décisions de ce P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

Le PV N°06 est validé

Référent éclairage : Monsieur Christian LEFEBVRE
Référent surface de jeu : Monsieur Jean-Michel BERLY

DISTRICT DU CALVADOS

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

• LE CASTELET

STADE ANNE MARIE & JACQUES GABRIEL – NNI 142940101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 08/06/2015

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- ACC du 24.04.2024
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/05/2034.

1.3. Changement de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

• BAYEUX

STADE DE NIHAULT 1 – NNI 140470501

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de référencement initial éclairage en EEntrainement.

- Relevé d'éclairage en date du 06/12/2023 :
 - Éclairage moyen : 69 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.10
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.33

Au regard des éléments transmis, la CRTIS référence l'éclairage en EEntrainement jusqu'au 06/05/2024.

• BAYEUX

STADE DE NIHAULT 2 – NNI 140470502

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de référencement initial éclairage en EEntrainement.

- Relevé d'éclairage en date du 06/12/2023 :
 - Éclairage moyen : 73 Lux (IM)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.15
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.31

Au regard des éléments transmis, la CRTIS référence l'éclairage en EEntrainement jusqu'au 06/05/2024.

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Avis préalable éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage :

- **VERSON**

STADE JULES RIMET 2 – NNI 147380102

Cet éclairage a été classé E7 jusqu'au 28/11/2027

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué du 19.04.2024 qui remarque :

« Éclairage très faible, une lampe ne fonctionne pas.

La zone de retour pour rejoindre les vestiaires n'est pas éclairée ni protégée ».

Au regard des éléments transmis, la CRTIS précise que conformément article 5.5 des règlements des terrains la liaison sécurisée vestiaires et aire de jeux est obligatoire de niveau T1 à T3.

Elle demande cependant au club et à la collectivité propriétaire des installations de bien vouloir tenir compte des observations du même article et d'assurer la sécurité des acteurs du jeu entre les vestiaires et l'aire de jeu avant, pendant et après la rencontre.

La CRTIS demande une réparation de la lampe ne fonctionnant pas.

- **VIEUX**

STADE MUNICIPAL – NNI 147470101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 19/12/2032

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions et des photos transmises à la suite du match Régional 2 Féminine du 28.04.2024 où l'arbitre déclare le terrain impraticable.

La CRTIS demande à la CDTIS de bien vouloir visiter cette installation.

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmation de niveau de classement :

• SAINT GERMAIN LA CAMPAGNE

STADE DE LA VASSELIÈRE 1 – NNI 275470101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 25/09/2028

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 22.03.2024 effectué par M. BENOIT et M. LANCINI, membres de la CDTIS de l'Eure
- AOP du 27.04.1998

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/05/2034.

• SAINT PIERRE LA GARENNE

STADE JIMMY BRANAM – NNI 275990101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 10/03/2024

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 09.02.2024 effectué par M. LEBRET et M. FOLLIN, Président et membre de la CDTIS de l'Eure
- AOP du 23.03.2024
- Plans : Vestiaires et aire de jeux

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2034.

1.4. Changement de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

• LE NEUBOURG

COMPLEXE SPORTIF HIPPODROME 1 – NNI 274280201

Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 01/08/2026

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives reprend le dossier et prend connaissance du document transmis :

- Tests in-situ du 02.04.2024

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 08/04/2030 (date de mise jeu + 20 ans).

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. :

• SAINT GERMAIN LA CAMPAGNE

STADE DE LA VASSELIÈRE 2 – NNI 275470102

Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 17/02/2024

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 06/05/2034.

- **SAINT GERMAIN LA CAMPAGNE**

STADE DE LA VASSELLIÈRE 3 – NNI 275470103

Cette installation a été classée A8 PN jusqu'au 17/02/2024

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en A8 PN.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau A8 PN jusqu'au 06/05/2034.

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.4 Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement : R.A.S

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T3 SYN, T6 SYN, T7 SYN : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel :

• SAINT GERMAIN DU CORBEÏS

STADE DE L'AVENIR 1 – NNI 613970101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 28/11/2024

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis pour la création d'un ensemble de vestiaires :

- Plans

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis technique favorable pour un niveau de classement T5.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

DISTRICT DE LA MANCHE

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement : R.A.S

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS ÉQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

• MOON SUR ELLE

STADE MUNICIPAL – NNI 503560101

Cette installation a été classée T6 PN jusqu'au 26/02/2024

Au regard des informations transmises par la CDTIS, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

• SAINT GEORGES DE MONTCOQ

STADE MUNICIPAL – NNI 504750101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

Au regard des informations transmises par la CDTIS, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

• SAINT LÔ

STADE JEAN BERTHELEM – NNI 505020301

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 07/09/2025

Au regard des informations transmises par la CDTIS, la CRTIS prononce le retrait de classement de cette installation.

Aucune compétition officielle ne peut être organisée sur cette installation.

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS -+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages :

- **LA HAYE**

STADE LOUIS GAMET 2 – NNI 502360102

Cet éclairage a été classé E7 (IM) jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement initial éclairage en E6.

- Relevé d'éclairage en date du 15/04/2024 :
 - Éclairage moyen : 182 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.53
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.74

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau E6 jusqu'au 06/05/2028.

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage :

- **CHERBOURG EN COTENTIN**

STADE LÉO LAGRANGE – NNI 501290301

Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 16/01/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué du 19.04.2024 qui remarque :

« Défaillance d'une lampe ».

Au regard des éléments transmis, la CRTIS demande une réparation de la lampe ne fonctionnant pas.

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

• ECRAINVILLE

STADE MUNICIPAL – NNI 762240101

Cette installation a été classée T7 PN jusqu'au 10/01/2024

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 25.04.2024 effectué par M. LEFEBVRE et M. LECOURT, Président et membre de la CDTIS de la Seine Maritime
- ACC du 21.02.2024
- Plans : Aire de jeu et vestiaires

Au regard des éléments transmis, la CRTIS suspend sa décision de classement dans l'attente de la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité à 2,50 m minimum.

Cette installation non classée ne permet pas l'organisation de compétition.

La CDTIS est chargée du contrôle la mise en conformité des largeurs des zones de sécurité qui peuvent être réalisés en diminuant la largeur de l'aire de jeu.

• FONTENAY

STADE BERNARD LESUEUR 1 – NNI 762750101

Cette installation a été classée T5 PN jusqu'au 18/06/2023

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 25.04.2024 effectué par M. MAURICE, Membre de la CDTIS de la Seine Maritime
- AOP du 04.05.2013

Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/05/2034.

Elle demande que la zone technique soit tracée en pointillés devant les bancs de touche joueurs.

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. :

• LILLEBONNE

STADE CLAUDE CORDEL 2 – NNI 763840302

Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 30/09/2023

La Commission Régionales des Terrains et des Installations Sportives prend connaissance de la demande de confirmation de classement T5 SYN et des documents transmis :

- Tests in-situ du 23.02.2023
- AOP du 22.05.2014

Au regard des éléments transmis, la CRTIS constate qu'à la suite du rapport de Labosport :

- **Les granulats de caoutchouc SBR sont accumulés en surface.**
- **Les tracés blancs sont peu visibles**
- **Des décollements et ouverture de joints ont été observés**
- **Des déformations d'amplitudes supérieur à 2 cm ont été relevées.**

Conformément à l'article 3.2.7.2 du règlement des installations sportives, la CRTIS propose le retrait du classement de l'installation.

Cette installation non classée ne permet pas l'organisation de compétition.

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCÈS --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ ET ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairages : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage :

• LE HAVRE

STADE PELÉ 1 – NNI 763512101

Cet éclairage n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage.

- Étude photométrique en date du 09/03/2023 :
 - Hauteur minimum de feu : 21m50
 - Inclinaison des projecteurs : 69.2
 - Nombre de projecteurs : 24 (6 mâts)
 - Éclairage moyen : 430 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.59
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.80
 - GR Max : 45.1
 - Température de couleur : Blanc froid 5 700 k
 - IRC : 70

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis favorable pour un niveau E4.

• LE HAVRE

STADE PELÉ 2 – NNI 763512102

Cet éclairage n'a jamais été classé

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage.

- Étude photométrique en date du 09/03/2023 :
 - Hauteur minimum de feu : 21m50
 - Inclinaison des projecteurs : 65.3
 - Nombre de projecteurs : 16 (4 mâts)
 - Éclairage moyen : 277 Lux (LED)
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.59
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.83
 - GR Max : 46.5
 - Température de couleur : Blanc froid 5 700 k
 - IRC : 70

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis favorable pour un niveau E5.